

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

N° 2021-001

**Finances - Demande de subvention au titre de la
dotation d'équipement des territoires ruraux 2021
(DETR) pour la création de pistes cyclables -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 12 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h00, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Isabelle BRIARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 19

Excusés :

Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Vanessa RICHARD.

Pouvoirs :

Nicole BRUANDET à Jean-Marc MASSE.
Raymond DOUARE à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO.



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Préfecture du Loiret lance un appel à projet pour les Communes et EPCI éligibles, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

La DETR remplace l'ancienne dotation globale d'équipement (D.G.E). Son objectif est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux en subventionnant des opérations d'investissement mais également une partie des dépenses de fonctionnement.

La Commune de Saint-Ay a pour projet de créer de nouvelles pistes cyclables afin d'accroître son maillage territorial. Ce projet s'inscrit dans le cadre des thématiques retenues au titre de la DETR 2021 à savoir l'amélioration du « cadre de vie et le maintien des services publics en milieu rural. »

Des liaisons douces sont déjà existantes et permettent de relier le lotissement du « Rivage » au groupe scolaire.

La création de ces nouvelles pistes cyclables répondrait à plusieurs objectifs :

- La sécurisation des trajets des collégiens,
- La traduction du plan de déplacement de mobilités douces,
- Plusieurs jonctions seront également réalisées :
 - o Jonction quartier de la Bretagne vers le collège,
 - o Jonction de la bibliothèque/groupe scolaire vers le quartier de la Bretagne,
- Le rétablissement du GR3 sur les bas-côtés à partir de la Venelle des Groisons et l'impasse se situant en face de l'avenue Agylus rejoignant les bords de Loire,
- La liaison quartier EST vers le futur pôle santé.

Par ailleurs, les pistes cyclables concourent à la préservation de l'environnement, notamment à la réduction de l'empreinte carbone, puisqu'elles permettent de réduire les déplacements motorisés. De la même manière, leur création n'aura pas d'impact sur la biodiversité puisqu'elles seront aménagées en harmonie avec elle.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération :	219 445.01€ HT
Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2021 :	76 805.75€ HT

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux :	
- travaux de terrassements généraux	
- travaux de voirie	
- signalisation	
- marquage au sol	
- éclairage public	
- fourreaux	
- assainissement	
	206 245.01€
Autres :	
Maîtrise d'œuvre :	13 200€
TOTAL	219 445.01€

N°2021-001

Finances – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de pistes cyclables - Approbation et autorisation de signer

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le

aux 2021 (DETR) pour la création

ID : 045-214502692-20210118-2021__001-DE



Ressources	Montant HT	%
Aides publiques :		
-DETR	76 805.75€	35%
-Subvention sollicitée auprès du PETR Pays Loire Beauce (Non encore obtenue)	59 400€	27%
-Conseil départemental (subvention obtenue)	40 000€	18%
Autofinancement :	43 239.26€	20%
TOTAL	219 445.01€	100%

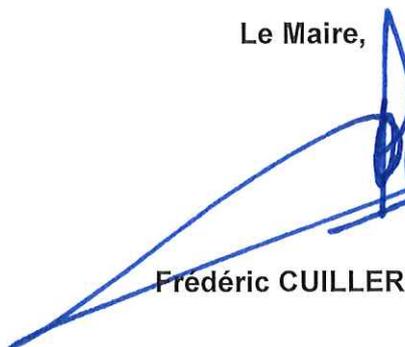
- autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets au titre de la DETR 2021 ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **21 JAN. 2021**

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Célia VALERO.